

ÉPREUVE ORALE DE SPÉCIALITÉ / GRILLE D'ÉVALUATION 2024

NOM du candidat	Centre d'examen & date	Membres du jury

		Composantes		Compétences	Niveau de maîtrise					Barème	
					Non observable	Insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très bien	1ère partie	2ème partie
PRATIQUER	Expérimenter, produire, créer	1ere partie : Présentation	2eme partie : Entretien	Choisir et expérimenter, maîtriser des langages et moyens plastiques.						/12	
				Recourir à des outils numériques.							
				Exploiter des informations pour servir un projet de création.							
	S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique.										
	Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques.										
	Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique. En anticiper les difficultés pour la faire aboutir.										
	Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet.										
	Confronter intention et réalisation pour adapter un projet. S'assurer de la dimension artistique de celui-ci.										
QUESTIONNER			Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre.						/08		
			Être sensible à la réception d'une œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève, et prendre part au débat.								

Remarques et appréciation	Note globale
	/20

Remarque 1 : L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité. Certaines compétences peuvent, selon la nature du projet, ne pas être observables, car non présentes (par exemple : les outils numériques). Cela ne doit pas être perçu comme un manque lors de l'évaluation.

Remarque 2 : L'oral prend appui sur le projet (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels.

Remarque 3 : **Les réalisations : Le jour de l'épreuve, elles doivent pouvoir être transportées et disposées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury.**

Guide pour l'utilisation de la grille d'évaluation la partie orale de spécialité 2024

Origine du document d'évaluation :

Il s'agit d'un outil de travail élaboré collectivement par le groupe de professeurs de lycée de l'académie de Besançon qui prend appui sur des documents transmis par l'IGESR.

Utilisation de la fiche d'évaluation :

- **Les membres du jury commencent par remplir la grille individuellement avant d'échanger sur la prestation du candidat.**
- *L'oral prend appui sur le projet (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels.*
- *L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité. **Certaines compétences peuvent, selon la nature du projet, ne pas être observables**, car non présentes (par exemple : les outils numériques). Cela ne doit pas être perçu comme un manque lors de l'évaluation.*
- **Lorsque les deux membres du jury constatent des écarts entre leurs deux évaluations, ils doivent prendre appui sur ces critères pour s'accorder sur la note.**
- **Ces grilles sont des documents de travail qui ne peuvent être communiqués.**
- **Lors de la réunion d'harmonisation, les échanges devront prendre appui sur les critères d'évaluation figurant dans ce tableau.**

Quelques rappels

Source : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

L'épreuve :

Durée : 30 minutes

- première partie : 15 minutes maximum ;

- deuxième partie : le temps restant.

Temps de préparation : 30 minutes

Les documents présentés par le candidat

- *Le **projet abouti** présenté est constitué, en fonction de la nature de la démarche, d'une ou plusieurs réalisations plastiques (dans ce cas, une sélection d'au maximum quatre) et d'un dossier qui le documente.*
- *Le **dossier** documente le projet. La forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur.*
- *Le **carnet de travail** est obligatoirement apporté par le candidat le jour de l'épreuve. C'est un objet personnel qui témoigne de la diversité des projets et démarches, des réalisations abouties, inachevées ou en cours, des expériences, des rencontres et des références ayant pu jalonner l'ensemble de l'année de terminale et que l'élève a décidé de retenir ou de valoriser. La forme et les données matérielles du carnet de travail sont libres.*

Un document de synthèse est transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve. Il est visé par le professeur de la classe et le chef d'établissement.

Des difficultés ayant été rencontrées les années précédentes dans la transmission administrative de ce document, il pourra être présenté par l'élève.

- **Un document de synthèse**, rédigé par le professeur, décrit sommairement en une page, les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat.